

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression alors sollicitez-nous, le SNU posera vos questions et réclamations

### Les conseiller-ères dédiés entreprise Doit-on en parler ?

Le directeur régional adjoint le dit clairement : Donner l'information est légitime, par contre, le **positionnement ne doit s'effectuer qu'au terme du dialogue social**. Les informations données par les ELD seraient une maladresse (répétée dans 51 unités...) Les débats en cours dans les instances permettent de faire évoluer le projet donc une troisième version sera présentée à la consultation. Pas de positionnements ou candidatures possibles avant le 21 janvier (on ne peut pas demander à quelqu'un de se porter candidat s'il n'a pas l'ensemble des conditions), consigne rappelée à toutes les ELDS par le directeur régional le 18 décembre.

#### Aux questions :

Auront-ils droit aux téléphones portables et voitures de services ?

Un conseiller indemnisation, bi-compétences peut-il postuler ?

Un conseiller à temps partiel peut-il postuler ?

**Pas de réponse** car informations en cours en CE et CHSCT. La direction ne souhaitant pas nous répondre, les délégué-es du personnel SNU ont tout de même posé leurs questions : « Nous ne pouvons en parler, néanmoins nous proposons des pistes de réflexion »

### GPF

#### Respect de la marge d'autonomie ?

La Direction nous confirme que les managers n'ont pas à intervenir sur le remplissage des plages GPF, ce n'est pas la règle cela doit se faire à titre exceptionnel et en concertation avec l'agent-e

**Rappel :** On n'est pas sur une obligation de remplissage des plages GPF car ces plages sont aussi destinées à la gestion des convocations, des mails, d'appels téléphoniques, le directeur régional insiste bien sur ce point et trouve dommage que cela ne soit pas compris par tous, il fera le rappel à toutes les ELD. Face aux doutes de la direction, qui imagine que les agent-es de terrain noircissent le tableau, contactez vos délégué-es du personnel si vous êtes encore dans ce cas.

**RRA :** Pas le temps de s'approprier le contenu de la démultiplication ? Réponse : « On démultiplie quand on peut », ce la peut expliquer la qualité de certaines interventions...

### HOROQUARTZ

#### Régularisation des anomalies

Les services RH de la direction régionale ne peuvent régulariser des anomalies horoquartz en prélevant des RTT ou CP sans votre aval, si vous êtes dans une situation qui vous met en difficulté la réponse de la direction est « contactez Antoine Senes »

#### Décompte des congés à temps partiel

Vous êtes à temps partiel le mercredi matin et vous posez un congé le mercredi apm, horoquartz ne devrait prélever qu'une  $\frac{1}{2}$  journée pourtant il prélève 1 journée entière. Si vous êtes dans cette situation, la réponse de la direction est : « Contacter Antoine Senes »

#### Récupération temps partiel

Vous avez travaillé une journée de temps partiel, votre ELD doit faire en sorte que vous puissiez le récupérer rapidement.

Vos délégué-es du personnel SNU vous invitent lorsque les temps de réponse sont trop long à leur transmettre chaque situation qui posent difficulté car par expérience les non réponses tendent à devenir la norme.

# Délégué-es du personnel du 19 décembre 2014

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>  
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

## STATUT PUBLIC

### Lauréats

Les délégués du personnel SNU ont réclamé les promotions sur place pour les lauréats de la VIAP dès janvier 2015.

La direction ne laisse pas le choix :

Malgré un parcours de recrutement plus long et difficile, les lauréats doivent se positionner sur les postes de la BDE, êtres « motivés » pour repasser un nouvel entretien. On pourrait se poser la question d'une discrimination mais apparemment nous ne devons pas la poser. **Nous déplorons que le parcours des agents statut public soit autant semé d'embûches. Certes, être de statut public est un choix mais en aucun cas nos collègues ne devraient, plus que les autres, justifier de leurs valeurs professionnelles.**

### CET

Une information sera transmise par mail à l'ensemble des agents publics

### CPF

Vous pourrez d'ores et déjà alimenter votre compte sur le site interne dédié, en attendant les instructions DG. Aucune demande de DIF n'a pas eu être acceptée au-delà du mois de novembre (refus de l'OPCA)

### Promotions

Des choix ont été opérés (autour des compétences mises en œuvre en 2014). La Direction ne se cache pas que des choix ont été faits en anticipation de la classification mais en aucun cas ça n'aurait du être pour des ELD une manière de se dédouaner et de justifier la non promotion de personnel.

## VIE DES SITES

### ZLA

Avec la disparition de certains services 3949 à partir des agences, il est essentiel d'assurer un renforcement de l'animation de la ZLA, il n'est pas prévu une augmentation des recrutements des emplois avenir ou CAE à cet effet mais il est demandé aux ELD d'organiser le positionnement des conseiller-ères sur ces postes.

### ARCS

Nous avons encore demandé, pour une meilleure qualité de service et de meilleures conditions de travail, la systématisation de l'ARC sur les deux compétences. **Les élu-es SNU ont à cœur la mise en place d'une organisation effective et efficace des Accueils autant pour les usagers que pour les collègues. Nous continuerons à le demander tant que cela sera nécessaire.**

### Candidature à expérimentation

Pourquoi les collègues étant sur le dispositif 100% web ne peuvent-ils pas postuler au télétravail ? En effet, les deux dispositifs sont totalement cohérents mais décision a été prise qu'un positionnement sur 2 expérimentations n'est pas possible.

### Congés

Pourquoi les collègues et délégué-es du personnel ont-ils bien compris la consigne de la Direction Régionale et non pas les équipes locales de direction ? C'est pourtant clair « **Horoquartz est le seul outil de gestion des congés et aucun autre support** » Frédéric Sévignon ne peut croire que des DAPES puissent interdire le dépôt de congés sur cet outil et pourtant... Il y aurait-il un problème de lecture ou de compréhension de certaines de nos ELD ? Donc n'ayez pas peur de déposer vos congés sur Horoquartz, vous êtes dans votre droit. Faites nous remonter chaque mise en garde ou refus de votre ELD, ces pratiques doivent s'arrêter.

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts en **CHS-CT les 20 et 22 janvier**, en **CE le 22 janvier**. La prochaine préparation des Délégué-es du Personnel aura lieu le **23 janvier** pour une séance le **30 janvier**

<http://snu-midi-pyrenees.fr/index.htm> [syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr)